Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier
(Fondation)

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance

Swiss Life Business Invest

valable pour
- l'année en cours (2024)
- année précédente (2023)

web0763 | 04.2024

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, Zurich

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance
Swiss Life Business Invest

Valable pour 2024

Rémunération avoir de vieillesse:

Le taux d'intérêt définitif sera fixé à la fin de l'année.
Les prestations légales minimum sont versées dans tous les cas.

Taux d'intérêt applicables pour les comptes:

	pour l'année 2024
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,00%
Compte Fortune libre de la fondation	0,00%
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%

Valeurs limites déterminantes des assurances sociales, en CHF:

Rente de vieillesse maximum de l'AVS:	29 400	
Rente de vieillesse minimum de l'AVS:	14 700	50% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Limite supérieure de salaire LPP:	88 200	300% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
10 fois le montant limite LPP:	882 000	3 000% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Montant de coordination LPP:	25 725	87,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire coordonné LPP maximum:	62 475	212,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Seuil d'entrée selon la LPP:	22 050	75% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire minimum LPP:	3 675	12,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire maximum selon la LAA:	148 200	

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, Zurich

Taux de conversion applicables en % pour les années suivantes:

Hommes		
Age	2024	dès 2025
58	4,5373	4,3382
59	4,6461	4,4465
60	4,7585	4,5586
61	4,8752	4,6750
62	4,9967	4,7965
63	5,1239	4,9237
64	5,2578	5,0577
65	**5,4000**	**5,2000**
66	5,5526	5,3526
67	5,7166	5,5166
68	5,8928	5,6927
69	6,0824	5,8821
70	6,2863	6,0858

Femmes		
Age	2024	dès 2025
58	4,6020	4,4010
59	4,7163	4,5154
60	4,8368	4,6361
61	4,9644	4,7639
62	5,1001	4,8997
63	5,2449	5,0447
64	5,4000	5,2000
65	**5,5665**	**5,3666**
66	5,7459	5,5460
67	5,9396	5,7396
68	6,1490	5,9489
69	6,3761	6,1757
70	6,6229	6,4221

Les calculs avec jour de référence en 2024 tiennent compte des taux de conversion jusqu'en 2025.

Autant le savoir:

- Les taux de conversion reposent sur les prestations futures suivantes: rente de conjoint ou rente de partenaire 60%, rente d'orphelin ou rente pour enfant de personne retraitée 20%.
- Les prestations légales minimum sont versées dans tous les cas.
- Si le départ à la retraite n'a pas lieu le jour même de l'anniversaire, on procède à une interpolation linéaire.

Exemple pour les femmes de la génération de transition (réforme AVS 21) nées dans les années mentionnées ci-après, à l'âge de référence légal applicable (taux de conversion interpolé en %):

Année de naissance	Âge de réf. légal	2025	2026	2027
1961	64 ¼	5,2417	5,2417	
1962	64 ½		5,2833	5,2833
1963	64 ¾			5,3250

Exemple pour un homme né en 1961, qui part à la retraite à 62 ans et 5 mois en 2024:

Taux de conversion à l'âge de 62	Taux de conversion à l'âge de 63	Taux de conversion interpolé à l'âge de 62 ans et 5 mois
4,9967%	5,1239%	5,0497%

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, Zurich

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance
Swiss Life Business Invest

Valable pour 2023

Rémunération avoir de vieillesse:

Taux d'intérêt définitif	0,50%

Taux d'intérêt applicables pour les comptes:

	dès le 1.01.	dès le 1.04.	dès le 1.07.	dès le 1.10.
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Compte Fortune libre de la fondation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Valeurs limites déterminantes des assurances sociales, en CHF:

Rente de vieillesse maximum de l'AVS:	29 400	
Rente de vieillesse minimum de l'AVS:	14 700	50% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Limite supérieure de salaire LPP:	88 200	300% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
10 fois le montant limite LPP:	882 000	3 000% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Montant de coordination LPP:	25 725	87,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire coordonné LPP maximum:	62 475	212,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Seuil d'entrée selon la LPP:	22 050	75% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire minimum LPP:	3 675	12,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire maximum selon la LAA:	148 200	

Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, Zurich

Taux de conversion applicables en % pour les années suivantes:

Hommes			
Age	2023	2024	dès 2025
58	4,7370	4,5373	4,3382
59	4,8462	4,6461	4,4465
60	4,9589	4,7585	4,5586
61	5,0757	4,8752	4,6750
62	5,1973	4,9967	4,7965
63	5,3243	5,1239	4,9237
64	5,4580	5,2578	5,0577
65	**5,6000**	**5,4000**	**5,2000**
66	5,7524	5,5526	5,3526
67	5,9164	5,7166	5,5166
68	6,0926	5,8928	5,6927
69	6,2822	6,0824	5,8821
70	6,4863	6,2863	6,0858

Femmes			
Age	2023	2024	dès 2025
58	4,8037	4,6020	4,4010
59	4,9177	4,7163	4,5154
60	5,0380	4,8368	4,6361
61	5,1653	4,9644	4,7639
62	5,3006	5,1001	4,8997
63	5,4451	5,2449	5,0447
64	**5,6000**	**5,4000**	**5,2000**
65	5,7663	5,5665	5,3666
66	5,9456	5,7459	5,5460
67	6,1392	5,9396	5,7396
68	6,3487	6,1490	5,9489
69	6,5758	6,3761	6,1757
70	6,8228	6,6229	6,4221

Les calculs avec jour de référence en 2023 tiennent compte des taux de conversion jusqu'en 2024.

Autant le savoir:

- A partir de 2025 valeurs prévisionnelles, toute modification en lien avec la réforme AVS 21 sera communiquée en temps voulu.
- Les taux de conversion reposent sur les prestations futures suivantes: rente de conjoint ou rente de partenaire 60%, rente d'orphelin ou rente pour enfant de personne retraitée 20%.
- Les prestations légales minimum sont versées dans tous les cas.
- Si le départ à la retraite n'a pas lieu le jour même de l'anniversaire, on procède à une interpolation linéaire.

Exemple pour un homme né en 1961, qui part à la retraite à 62 ans et 5 mois en 2023:

Taux de conversion à l'âge de 62	Taux de conversion à l'âge de 63	Taux de conversion interpolé à l'âge de 62 ans et 5 mois
5,1973%	5,3243%	5,2502%